

## **Thème B**

### **Les pratiques en travail social**

#### Mise en contexte

Les pratiques en travail social sont fondées sur le jugement professionnel et réflexif tout en reposant sur des cadres théoriques et des approches émanant de la recherche scientifique et des savoirs d'expérience. Elles sont également diversifiées par la grande variété de populations cibles. Les praticiennes et praticiens en travail social interviennent auprès des personnes, des couples, des familles, des groupes et des collectivités. Les pratiques auprès des individus et des familles demeurent très investies, mais elles s'accompagnent d'interventions collectives, territoriales, intersectorielles, dans une perspective de développement des communautés. Celles-ci touchent les enfants, les jeunes, les familles, ainsi que les personnes adultes et plus âgées aux prises avec différents problèmes sociaux ou de santé.

Plusieurs personnes cibles sont également issues de l'immigration de première et de deuxième génération. Les champs de pratique sont aussi diversifiés : problèmes d'ordre général ou plus spécifiquement liés à des situations ou transitions de vie; problématiques sociales telles que la pauvreté, la marginalité, l'isolement, la stigmatisation, des difficultés personnelles et/ou relationnelles sur le plan familial ou social; violences; santé mentale; dépendances; itinérance; immigration; maladies; maltraitance; fin de vie; besoins de protection sociale, etc. Les pratiques du travail social se révèlent également mieux adaptées pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis, sous l'impulsion d'initiatives de décolonisation. Les approches et les méthodes d'intervention sont influencées par la recherche scientifique qui est en perpétuelle progression, par les nouvelles lois, ainsi que par différents mouvements sociaux.

#### Diversité des milieux de pratique

Les pratiques en travail social s'actualisent dans plusieurs milieux de travail, notamment dans des milieux historiquement investis comme les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires ou dans les milieux où l'on retrouve un accroissement des pratiques, comme les groupes de médecine familiale (GMF), les cabinets privés et d'autres organismes publics qui ne se retrouvent pas dans le RSSS (par

exemple : services de polices et correctionnels, établissements scolaires, etc.). Le milieu de l'enseignement et de la recherche en travail social s'est développé à travers le temps. Cela constitue un levier pour le rayonnement du travail social et son déploiement à travers des pratiques diversifiées. Le travail social a également une présence grandissante dans les organismes gouvernementaux et municipaux ainsi que dans le milieu politique.

## Pratiques émergentes

Certaines pratiques émergent à la suite de nouvelles approches qui sont les fruits de la recherche ou encore qui naissent en réponse à des besoins, des contextes ou de nouvelles réalités sociales. La confrontation avec les nouvelles réalités sociales, entre autres liées à la mondialisation, aux migrations et aux changements climatiques, amène à réfléchir à de nouvelles avenues en matière d'intervention, de recherche et de formation.

Plusieurs approches contemporaines reconnaissent que les structures sociales ont des impacts sur les réalités individuelles de sorte qu'il est indispensable, en intervention sociale, d'agir sur la modification de ces structures. À titre d'exemple, avec la réalité de la transition socio-écologique, la notion de justice climatique devient partie intégrante de la justice sociale dans la mesure où il est question des inégalités socio-économiques face aux effets des changements climatiques. Considérant cela, des groupes réclament des actions proactives plutôt que réactives par les actrices et acteurs du travail social afin de soutenir les communautés les plus vulnérables face à une crise sociale et écologique qui prend forme.

Par ailleurs, d'autres formes d'intervention s'inspirant de domaines tels que les arts, la pleine conscience ou encore la zoothérapie se popularisent. On assiste aussi à une importance accrue de la prise en compte des enjeux éthiques en travail social.

## Pratiques de proximité

L'intervention de proximité est fondamentale en travail social puisque les déplacements dans les milieux de vie demeurent primordiaux pour comprendre la réalité familiale, sociale et communautaire des personnes, des familles, des groupes et des collectivités. Un axe principal

d'intervention en travail social est le soutien à l'établissement de liens sociaux dans le cadre d'un accompagnement personnalisé qui requiert du temps, de la souplesse et de l'adaptation à la diversité des populations.

À la suite de plusieurs années d'austérité et face à la précarité des services sociaux de première ligne, on assiste à un effort pour renouveler et mettre de l'avant les pratiques de proximité. La relance de ces pratiques vise la consolidation du travail en partenariat par les intervenantes et intervenants sociaux des CISSS-CIUSSS avec les actrices et acteurs locaux d'un territoire donné, particulièrement les organismes communautaires, les municipalités et les autres actrices et acteurs de la société civile. Cela exige une ouverture des établissements afin de donner la marge de manœuvre nécessaire aux intervenantes et intervenants pour qu'ils puissent aller à la rencontre des personnes et des organismes sur le terrain (présence active) dans une perspective d'autodétermination des personnes, de réponse concertée face aux situations complexes et de développement des communautés.

## Pratique autonome

La pratique autonome devient un choix de plus en plus prisé par les travailleuses sociales et travailleurs sociaux. Plusieurs parlent ainsi d'une désertion du réseau public en raison notamment de l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux qui est influencée par la nouvelle gestion publique. Le manque d'accès aux services devient possiblement une opportunité pour offrir des services professionnels au privé. Par ailleurs, certains champs de pratique et certaines expertises des travailleuses sociales et travailleurs sociaux ont évolué avec les changements législatifs et se sont déployés principalement en pratique autonome. C'est le cas notamment avec l'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre de la tutelle au majeur, du mandat de protection ou de la représentation temporaire d'une personne majeure inapte, la médiation familiale et les programmes d'aide aux employés (PAE).

## Impacts des pratiques en travail social sur la vie des personnes, des familles, des groupes et des collectivités

En travail social, une place centrale est accordée aux personnes utilisatrices de services par une reconnaissance de leur apport au processus et par une mise à contribution de leurs forces, et ce, pour améliorer leur bien-être ainsi que celui de leur communauté. L'appréciation des services par les personnes utilisatrices, incluant les familles, les groupes et les collectivités,

permet ainsi de contribuer à l'amélioration des pratiques. Toutefois, il est difficile de départager les facteurs d'appréciation des services, puisque le savoir-être, le savoir-faire et le savoir-dire de la praticienne ou du praticien, le type d'approche, la trajectoire des services, et le type d'organisme par lequel le service est déployé influencent le service offert.

## Reconnaissance de la contribution du travail social

La reconnaissance du travail social est indispensable afin de revendiquer les conditions structurelles adéquates ainsi que le financement nécessaire à l'accomplissement de meilleures pratiques. La profession, quant à elle, n'est pas toujours bien représentée dans les médias et par les instances gouvernementales. L'expertise

reliée à la profession est régulièrement mise en second plan, derrière les interventions médicales ou psychologiques, lors de réponses à des besoins sociaux, notamment lorsqu'il est question de problèmes de santé mentale dans la sphère publique.

## L'identité professionnelle

L'identité professionnelle des praticiennes et praticiens est influencée par plusieurs facteurs tels que les assises théoriques et pratiques enseignées dans la formation initiale ou continue, ainsi que les valeurs, les compétences et les connaissances qui leur sont transmises. De plus, les milieux de pratique favorisant l'autonomie professionnelle et le jugement professionnel renforcent le sentiment de confiance des praticiennes et praticiens sur le plan des compétences et de la portée de leurs actions.

L'adhésion à l'OTSTCFQ peut avoir un impact sur l'identité professionnelle. Cela dit, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, adoptée au Québec le 19 juin 2009 et entrée en

vigueur en 2012, a permis de préciser le champ d'exercice distinctif des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, de même que les activités qui leur sont réservées.

Malgré de nombreux travaux en collaboration interprofessionnelle, des défis persistent dans la compréhension de ce qu'est l'exercice de la psychothérapie et d'autres interventions qui s'y apparentent. Considérant la pénurie de main-d'œuvre, des travaux sur le décloisonnement des professions (l'élargissement des champs de pratique) sont en cours et pourraient impliquer des changements majeurs. Cela pourrait venir modifier de nouveau le *Code des professions* et demander un repositionnement de la profession de travailleuse sociale et de travailleur social.

## Modalités de pratique à l'ère du numérique

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, et de l'intelligence artificielle, a un impact sur plusieurs dimensions de la vie quotidienne, sur les rapports sociaux et sur les pratiques en travail social. Les réseaux sociaux transforment la manière d'entrer en communication avec les autres et de développer des relations interpersonnelles, en plus d'ouvrir la voie à une nouvelle forme de mobilisation et de polarisation des opinions. De plus, les plateformes informatiques en milieu de travail se perfectionnent dans une visée d'optimisation et de gestion plus efficiente.

L'intelligence artificielle et la robotisation remplacent de plus en plus des emplois jadis occupés par des personnes (services bancaires, caisses automatisées dans les magasins de détail, achats en ligne, surveillance à distance des chutes chez les personnes âgées, outils conversationnels, etc.).

La pandémie a également accru la télépratique en intervention sociale, ainsi que le recours à des applications et aux textos. Certains évoquent même l'apparition d'un « travail social à distance ». Ces modalités favorisent possiblement l'accessibilité aux services à certaines personnes. La normalisation du recours à ces pratiques pourrait cependant créer une inégalité d'accès aux services pour d'autres personnes n'ayant pas les moyens de se procurer l'équipement nécessaire.

De plus, tandis que de nouveaux logiciels de pratique sont utilisés pour soutenir l'évaluation, favoriser la tenue de dossiers intégrés, incluant des formulaires cliniques préformatés, des questions surgissent concernant la confidentialité et la place accordée au jugement professionnel.

**Le travail social est-il reconnu à sa juste valeur dans la société québécoise ? Si oui, en quoi ? Sinon, y a-t-il des pistes d'action pour favoriser la reconnaissance de sa contribution ?**

**Les pratiques en travail social permettent-elles de rejoindre adéquatement les populations en contexte de vulnérabilité ?**

**Comment miser davantage sur l'intervention de groupe et collective en travail social ?**

**Quelle est la place des nouvelles approches (approche écosociale, décoloniale, etc.) et des nouvelles technologies dans l'intervention sociale (télépratique, intervention par messagerie texte, réseaux sociaux, etc.) ?**

**Qu'est-ce qui explique la migration vers la pratique autonome et quels en sont les impacts sur la population ? Est-ce le signe d'un monde qui évolue, ou cela révèle-t-il un malaise plus profond ?**